

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 205 (Rect)

présenté par  
M. Chanteguet

-----

**ARTICLE 5**

Après la première phrase de l'alinéa 10, insérer la phrase suivante :

« Cette injonction peut être assortie d'une astreinte. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet à la cour administrative d'appel d'assortir son injonction d'une astreinte afin de s'assurer de la bonne exécution de son jugement par l'administration.